

-----  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS DE ROQUEFORT**

31, chemin de Bas de Haut  
40120 ROQUEFORT  
Tél. : 05.58.45.66.93  
Fax : 05.58.45.54.30

# **COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Du 14 Juin 2011**

-----

## **Etaient présents :**

- ◆ Messieurs FABRE et DUNOUAU de la Commune d'ARUE
- ◆ Monsieur DUPRAT de la Commune de BOURRIOT- BERGONCE
- ◆ Messieurs BERNADET et VIGNOLLES de la Commune de CACHEN
- ◆ Messieurs GAUBE et FAGET de la Commune de LABASTIDE D'ARMAGNAC
- ◆ Monsieur PORTET et Madame DELBERG de la commune de LENCOUACQ
- ◆ Messieurs DARROMAN et GUITTON de la Commune de Maillas
- ◆ Messieurs DALLA VECCHIA, CAZEAUX, CHANUT, DUSSANS et Mesdames LACOUTURE et DUPOUY de la Commune de ROQUEFORT
- ◆ Madame PENAULT de la Commune de SAINT-GOR
- ◆ Messieurs LATRY et CAPDEVILLE de la Commune de SAINT-JUSTIN
- ◆ Messieurs GLEYZE, PLEIGNET et Madame VIGOUROUX de la Commune de SARBAZAN

## **Etaient excusés :**

- ◆ Messieurs GOURGUES J., ROZIER et MARC ainsi que Mr BERGES

## **Etaient absents :**

- ◆ Messieurs, DARTEYRON, SENDRANE et CIER.

Monsieur DUPRAT informe que le compte-rendu de la réunion du 12 mai remis le soir même sera présenté au vote lors du prochain conseil de juillet.

M. LATRY est nommé secrétaire de séance.

## REFORME DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le Président présente l'état des rencontres du 17 mai avec tous les maires et conseillers généraux des deux communautés de Roquefort et Gabarret ainsi que de la réunion des vice-présidents qui a suivie. Les principaux documents qui ont été étudiés ont été envoyés avec la convocation. Même si le choix initial des collectivités était de rester indépendant, il ressort de ces rencontres une ouverture pour travailler ensemble et une volonté constructive.

Mr LATRY regrette que les chefs lieux de cantons aient été absents des discussions avec les vice-présidents comme cela a déjà été dit en Bureau. Ils doivent faire entendre leur position quelles que soient les divergences. Ces communes ont en effet un rôle pivot trop important pour que les discussions se fassent sans elles.

Mr DUPRAT souligne la nécessité d'avancer sur la réflexion de notre éventuelle fusion avec le Gabardan et pourquoi pas sur une réflexion associant également la communauté de Villeneuve dont certains élus souhaitent nous rencontrer. Il précise que c'est d'autant plus nécessaire dans un contexte où le Marsan Agglomération émet des perspectives de rapprochement (formellement sur le SCOT et le développement économique mais avec des intentions à peine voilées).

Les élus s'accordent sur la nécessité d'être associés aux discussions de la communauté d'agglomération car notre territoire est directement impacté par leurs projets et nous sommes concernés par leur développement.

Mr DUPRAT, Mr GLEYZE, Mr CHANUT et Mr LATRY sont désignés pour représenter la communauté lors d'éventuelles futures discussions sur le développement économique avec le Marsan Agglomération.

Concernant la proposition du Préfet de nous fusionner avec la communauté du Gabardan, Mr FAGET revient sur le manque d'éléments financiers permettant de simuler les moyens de cette nouvelle entité. Or, la Préfecture ne sera pas en mesure de nous fournir des éléments avant le mois de septembre (voire un éclairage plus important en fin d'année). Est-il opportun pour le Gabardan de passer en FPU ?

Le Président précise qu'il nous faudra en particulier travailler sur un CIF à harmoniser par étape. Il faudra également travailler sur les compétences à harmoniser ainsi que sur les dotations de compensations à réévaluer. Le Président rappelle qu'il y aura différents groupes de travail à mettre en place.

Mr DUPRAT fait également un point sur la nouvelle représentativité des communes au sein de la communauté de communes. Les changements sont inscrits dans la réforme que nous fusionnons ou pas avec le Gabardan.

## POINT DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### A) Entreprise RICHARD DUCROS

Mr GLEYZE informe le conseil que les deux prétendants à la reprise de l'entreprise RICHARD DUCROS sont l'entreprise COMILEV qui fait une offre de reprise du site pour 185 000€ (200 000€

estimés par le liquidateur) et de 15 employés. L'autre entreprise (TELESIEGE) propose de s'aligner sur l'offre de COMILEV et de reprendre 30 personnes. Cependant, cette entreprise basée en Afrique du Sud ne fait pas d'offre claire et propose de régler en liquide... A ce jour, le liquidateur ne s'est pas positionné. Mr GLEYZE rappelle que si nécessaire il peut également y avoir une offre de reprise publique (par le biais de la commune qui peut préempter).

Mr DUPRAT informe que des cabinets de reclassement sont venus demander la location des salles de réunion de la communauté de communes pour travailler avec les employés de l'entreprise RICHARD DUCROS.

Le Président propose de fixer un tarif spécifique qui tient compte du fait que ces cabinets sont rémunérés pour leur mission auprès des salariés de RICHARD DUCROS.

Après discussion, le conseil communautaire décide de fixer le tarif de location des salles de réunion de la communauté de communes à 300€ par mois pour le cabinet de reclassement qui sera retenu.

### **Résultat du vote : unanimité des présents**

#### **B) ZAE de « Nabias »**

Les contacts se poursuivent avec l'entreprise FARBOS qui est toujours intéressée par l'acquisition des terrains de l'ancienne centrale d'enrobé. Il projette d'installer un bâtiment de 10 000m<sup>2</sup> et de déplacer son usine de Mont-de-Marsan qui emploie 25 personnes à ce jour. Il envisage de développer son activité sur notre site. Le plan de financement de ce projet est en cours de bouclage et si tout va bien un sous-seing pourra être signé courant juillet (début des travaux prévus pour début 2012).

Monsieur le Président présente le point financier sur les aménagements nécessaires à la vente du lot de la centrale d'enrobés sur Arue. Il ressort qu'après valorisation du revêtement, le coût de revient de ces aménagements est de 10€ HT le m<sup>2</sup>.

Le Président propose au conseil de fixer le prix de vente de ces terrains à 10€ HT le m<sup>2</sup>. Il précise que ces coûts doivent être intégrés au budget annexe de la zone d'activité de Nabias en cours de création.

Après discussion, le conseil communautaire accepte la proposition et autorise le Président à signer les documents afférents à ces futures ventes. Le conseil autorise le Président à solliciter d'éventuels co-financiers.

### **Résultat du vote : unanimité des présents**

Le Président propose la création d'un budget annexe pour l'acquisition, l'aménagement et la vente de la zone d'activité de Nabias sur la commune d'Arue.

Ce budget sera assujéti à la TVA et s'appellera « budget annexe de la Zone d'Activité de Nabias ».

Les dépenses déjà engagées sur le budget général seront transférées sur ce budget annexe.

### **Résultat du vote : unanimité des présents**

### C) ZAE de « Nauton »

Le Président informe le conseil, que suite aux préconisations du bureau d'étude Métaphore, concernant la voie d'accès à la ZA de Nauton, il y a lieu de modifier le profil en travers de la voie.

Après propositions techniques de l'entreprise adjudicataire du marché, validées par le service voirie, les travaux supplémentaires sont listés comme suit :

- Création d'allées piétonne stabilisées, y compris la mise en forme des accotements et la création des accès des lots suivant profil en travers pour un montant de 13 365,00€ HT.

Les travaux d'un montant initial de 394 622,74€ HT seront réactualisés après un avenant de 13 365,00€ HT pour un total de 407 987,73€ HT, soit une augmentation de 3,28 % du montant total HT du marché.

Le Président rappelle que ces travaux sont compris dans le prix estimatif de revient des terrains de la zone d'activité.

Après discussion, le conseil communautaire accepte la proposition de travaux supplémentaires récapitulés par le maître d'œuvre et autorise le Président à signer l'avenant nécessaire à la réalisation des travaux.

#### **Résultat du vote : unanimité des présents**

Il est précisé que ces travaux ne pouvaient pas avoir été inscrits dans la consultation des travaux de voirie puisque le cabinet Métaphore n'a présenté ses préconisations d'aménagement que dernièrement. C'est pourquoi un avenant est nécessaire. Néanmoins, le montant de ces travaux avait été inclus dans le plan de financement de la zone.

Le Président rappelle que les négociations avancent avec les 3 entreprises pressenties pour s'installer sur Nauton et que les sous-seing pourront être signés dans l'été. Il restera 1 lot disponible. Il va donc falloir rapidement activer l'aménagement des terrains disponibles en façade (si le tracé de la LGV est maintenu à l'Ouest de la rocade).

### D) ZAE de « Saint-Justin »

Le Président propose la création d'un budget annexe pour l'acquisition, l'aménagement et la vente de la zone d'activité de St-Justin.

Ce budget sera assujetti à la TVA et s'appellera « budget annexe de la Zone d'Activité de St-Justin ».

Les dépenses déjà engagées sur le budget général seront transférées sur ce budget annexe.

#### **Résultat du vote : unanimité des présents**

### POINT TOURISME

Le Président informe le conseil que la modification statutaire pour la création du Syndicat Mixte a bien été validée par la Préfecture. Il évoque cependant la nécessité de délibérer au plus tôt (17 juin) en commune pour accepter les statuts du SM et pour autoriser la communauté à y adhérer. Par la suite, le Préfet doit attendre la prochaine réunion de la CDCI pour entériner cette création (vraisemblablement

fin août ?). Il semble donc probable que le SM ne pourra effectivement être créé qu'en septembre ou octobre.

La question du poste de Madeleine devra être débattue puisque son contrat se termine au 31 août et qu'il faut un délai d'un mois de publicité pour ouvrir un poste. La réflexion sur un poste de chargé de mission qui sera transféré ensuite au SM est évoquée.

### **REMPLACEMENT CHANTAL DEGERT**

Le Président informe l'assemblée que Chantal DEGERT va partir en congé maternité (début août). Après lecture du CV de Mme DUCOUT, il propose que cette employée de Sarbazan (anciennement à la cantine mais inapte sur ce poste) qui cherche à se reclasser après des formations administratives soit embauchée pour remplacer Chantal DEGERT durant son congé maternité.

Mr LATRY, Président de la commission déchets propose qu'elle se forme auprès de Chantal durant le mois de juillet.

Une discussion s'engage sur les compétences nécessaires au remplacement de Chantal (facturation, clôture d'exercice...). Mr LATRY précise qu'elle peut être accompagnée par ses collègues puisqu'il s'agit d'intégrer une équipe.

Après discussions, le Conseil valide la proposition du Président d'embaucher Mme DUCOUT à compter du 1<sup>er</sup> juillet pour remplacer Chantal DEGERT et autorise le Président à signer la convention de mise à disposition avec la mairie de Sarbazan.

**Résultat du vote : 1 contre (Mme LACOUTURE)  
3 abstentions (Mr CAZEAUX, CHANUT et Mme DUPOUY)  
19 pour**

### **MOTION LGV**

Les hypothèses de tracés de la LGV proposées par la mission GPSO génèrent sur l'ensemble des communes traversées des nuisances très importantes. Pour ce qui concerne les communes de Roquefort et d'Arue elles sont particulièrement conséquentes et destructrices.

La communauté de communes est formellement opposée à des tracés dont la teneur porte d'inacceptables préjudices aux intérêts des collectivités dans les domaines humains, environnementaux, urbanistiques et économiques. Le tracé H331 et H327-337 sont de nature à atteindre l'intégrité des communes concernées.

C'est pourquoi le conseil communautaire, soucieux de préserver et maintenir les possibilités de développement urbain et économique de la communauté de communes dans le secteur Arue-Roquefort demande instamment à RFF/ GPSO d'étudier de manière formelle une voie enterrée sur un itinéraire à définir.

**Résultat du vote : unanimité des présents**

## QUESTIONS DIVERSES

### OPAH

Considérant les quatre orientations du PLH des Landes de Gascogne :

Agir sur l'habitat via l'action foncière

Contribuer à la diversification des produits Habitat afin de favoriser les parcours résidentiels

Améliorer et valoriser l'habitat ancien

Animer et observer les politiques territoriales

Considérant les problématiques récurrentes à l'ensemble du Pays en matière d'habitat privé :

La question du mal logement chez les propriétaires occupants mais aussi dans le parc locatif

Un parc fortement énergivore et des ménages modestes touchés par la précarité énergétique

Une population vieillissante avec un souci de maintien au domicile

Un parc indigne délaissé qui pourrait constituer un levier pour répondre à la demande locative  
« sociale »

Considérant la proposition inscrite dans le PLH de lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur l'ensemble du Pays des Landes de Gascogne comme une des réponses à ces problématiques

Considérant que le périmètre du Pays constitue l'échelle adaptée pour conduire une telle procédure afin de

Définir des objectifs significatifs relatifs aux nouvelles exigences de l'État

Mettre en place de partenariats indispensables à un tel programme (volet « précarité énergétique », volet « logement indigne », volet « autonomie », ...)

Bénéficier d'une mutualisation des moyens

Considérant que la procédure relative aux OPAH impose la réalisation d'une étude pré-opérationnelle afin :

de mesurer l'opportunité d'une OPAH sur le territoire du Pays des Landes de Gascogne au regard des orientations du PLH et des priorités de l'ANAH.

D'en préciser les objectifs qualitatifs et quantitatifs

D'en définir les modalités précises de mise en œuvre

VU la délibération de la Communauté de Communes du Pays de Roquefort en date du 31 mars 2011 approuvant ce Programme Local de l'Habitat,

VU la délibération du Pays des Landes de Gascogne en date du 05 mars 2011 décidant de lancer une étude pré-opérationnelle d'OPAH

Sur présentation du Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- **d'approuver le lancement d'une étude pré-opérationnelle d'OPAH sur le périmètre du Pays des Landes de Gascogne**
- **de confier un mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée au GIP-ADT du Pays Landes de Gascogne** pour lancer cette procédure d'OPAH et en premier lieu la réalisation de cette étude pré-opérationnelle
- **d'approuver la mise en place d'un Comité de Pilotage** dans lequel siégeront deux représentants de la Communauté de Communes du Pays de Roquefort :
  - Monsieur le Président** ou son représentant
  - Mr FABRE** délégué communautaire
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette OPAH RR.**

**Résultat du vote :**     **3 abstentions (Mr CHANUT, Mme DUPOUY et LACOUTURE)**  
                                  **20 pour**

## **TELEPHONES SATELLITAIRES**

Le Président rappelle que l'Association des Maires fait une commande groupée de téléphone satellitaire et demande au conseil de se positionner. Après discussion, il ressort nécessaire pour la communauté d'avoir un téléphone satellitaire (sans l'option internet) avec une carte prépayée sur 2 ans de 50 mn.

## **CIID**

Le Président fait lecture d'un courrier de la Direction Générale des Finances Publiques concernant la mise en œuvre nécessaire d'une commission intercommunale des impôts indirects (CIID) qui se substitue à celle des communes concernant les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels.

Une délibération sera à prendre avant le 1<sup>er</sup> octobre 2011.

## **CAISSES DE BOIS A LA DECHETTERIE**

Mr DARROMAN informe le conseil qu'une opportunité pourrait se présenter pour le bois amené à la déchetterie. Une entreprise située à Labrit se propose de nous mettre à disposition une benne qu'il viendrait ensuite vider pour récupérer le bois (gratuitement). Le conseil demande à ce que cette personne nous fasse une proposition écrite afin d'étudier quelle collaboration engager et compte tenu des contrats en cours que nous avons.

## **GENDARMERIE**

Mme LACOUTURE informe le conseil, à la demande de la gendarmerie, que leurs services se proposent de mener des réunions d'informations auprès des personnes âgées (dans les clubs du 3<sup>ème</sup> âge notamment) au sujet du démarchage à domicile qui peut parfois les léser.

## **AIRE DE COVOITURAGE**

Mme VIGOUROUX propose au conseil qu'une aire de co-voiturage puisse être aménagée aux abords de l'échangeur de l'A65 afin de pouvoir proposer de meilleures conditions à cette pratique qui existe déjà et qu'il faudrait développer.

Après réflexion, il semble judicieux au conseil de pouvoir aménager les terrains communautaires derrière le Picanton.

## **HARMONIES**

Mr FABRE rappelle au conseil que l'Harmonie des Petites Landes va se trouver face à des problématiques de locaux et que la communauté de communes va se trouver rapidement interpellé sur le sujet. Mr LATRY fait remarquer qu'il existe plusieurs écoles de musiques sur le territoire. Il est convenu que la commission culture devra prendre en compte ses éléments lors de ses prochaines réflexions.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.